



Droit travail/ informatique

Par **beatriz75**, le **04/02/2013** à **16:10**

Bonjour, rnrnSur notre lieu de travail, nous n'avons pas de serveur interne/intranet. rnrnAfin de communiquer avec nos fournisseurs/collaborateurs, chacun de nous s'est créé une propre adresse sur yahoo.rn rnAujourd'hui, nos responsables exigent de connaître nos mots de passe pour accéder à nos messageries, afin de consulter les dossiers.rn rnDoit on leur communiquer nos mots de passe? rnrnMerci beaucoup

Par **trichat**, le **06/02/2013** à **11:56**

Bonjour,rnrnSi les adresses créées ont un strict objet professionnel, il ne semble pas anormal que l'employeur veuille y avoir accès.rnrnJe vous joins le lien vers le site de la CNIL qui traite ce sujet:rnrn<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/fiches-pratiques/fiche/article/lacces-a-la-messagerie-dun-salarie-en-son-absence/>rnrnCordialement.